
RETOUR AU PARLEMENT

OLIVIER ROZENBERG ET ÉRIC KERROUCHE

L'image d'un « retour au Parlement » suggère que la science politique française s'était détournée de l'étude des assemblées parlementaires et de leurs élus. La lecture d'un état de l'art paru en 1981 dans la *Revue française de science politique* vient effectivement rappeler que l'étude des parlements a occupé jusqu'à cette date environ une place significative, sans commune mesure avec les études publiées sporadiquement par la suite¹. L'analyse des parlements a longtemps été le monopole des politologues ou constitutionnalistes « institutionnalistes » qui ont interrogé les rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif, les procédures internes des assemblées ou encore l'effet des modes de scrutin. Les travaux de Jean-Luc Parodi témoignent de la pérennité et de l'inventivité de ces approches². En dehors de cette tradition, le parlement français a davantage été étudié à partir des années 1970 en envisageant le positionnement socio-économique³ de ses élus, mais plus rarement leurs opinions et attitudes⁴. Après le renouveau du personnel politique de l'après-guerre, cette sociologie des élites parlementaires a fait le constat d'une altérité sociale croissante des représentants que ni le renouvellement générationnel de 1978, ni l'alternance de 1981 ne sont venus durablement modifier.

Bien que certains travaux aient encore été produits par la suite⁵, le constat s'impose à partir des années 1980 d'un réel désinvestissement de la science politique française vis-à-vis de l'objet parlementaire. La place manque ici pour analyser les raisons de ce reflux⁶, qui tiennent à la conjonction de logiques propres à l'objet parlementaire d'une part, et à la science politique d'autre part. La marginalisation supposée de l'Assemblée nationale et du Sénat sous la Cinquième République encouragea d'autant moins les

1. Véronique Aubert, Jean-Luc Parodi, « Analyse bibliographique du parlement de la Cinquième République », *Revue française de science politique*, 31 (1), février 1981, p. 227-264.

2. Jean-Luc Parodi, *Les rapports entre le législatif et l'exécutif sous la Cinquième République, 1958-1962*, Paris, Armand Colin, 1972 (1^{re} éd. : 1962). On pense également à sa thèse, « La Cinquième République et le système majoritaire », Paris, Institut d'études politiques, 1973, et au numéro qu'il dirigea : « Le parlement français sous trois présidents 1958-1980 », *Revue française de science politique*, 31 (1), février 1981.

3. Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, 30 (1), février 1980, p. 5-45.

4. Roland Cayrol, Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal, *Le député français*, Paris, Armand Colin, 1973, ainsi que l'impressionnante somme de Philip Converse et Roy Pierce, *Political Representation in France*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 1986.

5. Du côté des institutionnalistes, des numéros de la revue *Pouvoirs* ont régulièrement traité de l'Assemblée (34, 1985), du Sénat (44, 1988), du Parlement (64, 1993). Indices significatifs du reflux de la science politique, les ouvrages pédagogiques tels que les *Que sais-je ?* sont rédigés par des juristes et/ou des administrateurs des assemblées. Voir aussi : Adolf Kimmel, *L'Assemblée nationale sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991. Du côté de la sociologie politique, on citera « L'ordre parlementaire », *Politix*, 20, 1992, et Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2003 (1^{re} éd. : 1993).

6. Olivier Nay, « Le travail politique à l'Assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, 45, 2003, p. 537-554.

chercheurs à investir cet objet que ni l'arrivée de la gauche, ni les cohabitations ne modifièrent le rapport de force entre exécutif et législatif. Au niveau disciplinaire, la marginalisation de l'étude du parlement, et plus largement des organisations politiques classiques, exprimait la revendication traditionnelle d'autonomisation de la science politique vis-à-vis du droit public dont elle était issue. À l'instar des partis¹, les parlements furent ainsi victimes des « tournants sociologiques » qui scandèrent la discipline depuis Maurice Duverger², l'étude de leurs procédures ou des interactions en leur sein allant jusqu'à alimenter chez les plus critiques le procès d'une forme d'objectivation du « coup force symbolique » de la domination parlementaire³.

Plusieurs indices laissent penser que ce long hiver des études parlementaires touche à sa fin. Depuis la fin des années 1990, des travaux scientifiques sont à nouveau parus sur le sujet⁴. Différentes sous-disciplines des sciences politiques ont multiplié les angles d'analyse de l'institution parlementaire : la sociologie politique⁵, les politiques publiques⁶, la théorie politique⁷, mais également les études de genre⁸, l'anthropologie politique⁹, ou l'approche socio-historique¹⁰. À cet égard, plutôt que d'un « retour au parlement » procédant de ce qui constituerait des *legislative studies* à la française, c'est plutôt d'un « détour par le parlement » de la part de plusieurs branches de la science politique dont il conviendrait de parler. À nos yeux, le fait que des approches différentes aient rencontré l'objet parlementaire manifeste la centralité préservée de l'institution au sein des systèmes de gouvernance contemporains. Certes, les assemblées ne peuvent plus prétendre au monopole de la représentation démocratique légitime ; elles n'en constituent pas moins des arènes où la/le politique se donne à voir de façon privilégiée. À un niveau plus hexagonal, la spécificité de la faiblesse du

1. Voir l'introduction à Florence Haegel (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

2. Jean-Baptiste Legrave, « Les attractions de la sociologie », dans Eric Darras, Olivier Philippe (dir.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 155-179.

3. Voir la condamnation du « silence » de la science politique par Pierre Bourdieu, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 3-24, ici p. 3. Notons cependant que la sociologie politique d'inspiration bourdieusienne contribua à revisiter les approches classiques des institutions politiques. Voir notamment : Bernard Lacroix, Jacques Lagroye (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

4. Olivier Costa, Éric Kerrouche, Paul Magnette (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2004.

5. Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2006. Dans une version historique : Delphine Dulong, *Moderniser la politique. Aux origines de la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan, 1997. Voir aussi le numéro spécial dirigé par Didier Demazière, Patrick Le Lidec, « La politique, un objet pour la sociologie du travail », *Sociologie du travail*, 50 (2), 2008.

6. Pierre Lascombes, Pierrette Poncela, *Réformer le Code pénal : où est passé l'architecte ?*, Paris, PUF, 1998.

7. Notamment Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995, et Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.

8. Catherine Achin, *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne. 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005.

9. Marc Abélès, *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette, 1992, et *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000.

10. Jean Joana, *Pratiques politiques des députés français au 19^e siècle : du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; et dans une optique empruntée à la sociologie pragmatique : Jean-Philippe Heurtin, *L'Espace public parlementaire*, Paris, PUF, 1999.

Parlement français tend également à être relativisée à mesure que s'estompe la référence à la Quatrième République au profit de la comparaison avec les autres démocraties européennes¹. Enfin, depuis la commission Vedel de 1992 jusqu'à la révision constitutionnelle de juillet 2008, en passant par les lois sur la parité, la question parlementaire s'est à nouveau imposée sur l'agenda politique.

Dans le prolongement d'une journée d'étude de l'Association française de science politique tenue en octobre 2007 et de la création en son sein, en 2008, du Groupe de recherche sur les parlements et les parlementaires (le GRPP, héritier du GETUPAR créé en 1975 par Jean-Luc Parodi et Dominique Damamme²), ce numéro spécial offre une perspective plurielle – mais évidemment partielle – du renouveau en France des études parlementaires en saisissant certaines de ses caractéristiques : le pluralisme, le prisme empirique et sociologique, et l'entrée locale ou européenne. Le *pluralisme* d'abord, puisque les études ici rassemblées relèvent aussi bien d'analyses de politique publique, des systèmes locaux ou des études européennes. Le *prisme empirique et sociologique*, ensuite, se manifeste à travers la réalisation d'enquêtes de terrain au long cours, mais également par la focalisation compréhensive sur les acteurs – sur leurs parcours, leurs discours et leurs interactions – plutôt que sur les procédures de délibération et de décision. Le concept de rôle est ainsi mobilisé pour penser la division du travail parlementaire, le concept d'éligibilité ou celui de vote personnel interrogeant les interactions élus/électeurs³. L'*entrée locale ou européenne*, quant à elle, résulte de la nécessaire prise en compte du poids des logiques territoriales, d'une part, et du processus d'intégration communautaire, d'autre part⁴. Ces deux dynamiques ont non seulement modifié les logiques de l'action publique mais également l'économie de la représentation politique. Elles manifestent la capacité des parlements à changer en dépit de la densité institutionnelle qui les constitue.

Ainsi, la contribution d'Olivier Rozenberg compare les présidences des commissions chargées des affaires européennes à l'Assemblée nationale et aux Communes ; en empruntant à l'approche motivationnelle, l'auteur souligne les ressorts psychologiques de l'investissement de rôles différenciés. Éric Kerrouche montre la place spécifique qu'occupe la permanence locale aussi bien pour ses usagers que pour le député, quand bien même l'effet de ce guichet parasocial sur un éventuel vote personnel serait difficile à quantifier. À travers l'étude parallèle de la réforme du Code pénal et du Pacs, Pierre Lascoumes fait valoir que la constitution au parlement de dynamiques contrastées de politisation ou de dépolitisation constitue un vecteur d'influence spécifique vis-à-vis de l'action publique. Enfin, Julien Navarro distingue cinq types différents de parlementaires européens – l'animateur, le spécialiste, l'intermédiaire, le contestataire et le dilettante –, cette formalisation de rôles différenciés constituant un mode spécifique d'institutionnalisation du Parlement européen.

1. Éric Kerrouche, « The French Assemblée nationale : The Case of a Weak Legislature ? », *Journal of Legislative Studies*, 12 (3-4), 2006, p. 324-341. Le constat est cependant loin de faire l'unanimité : Bastien François, *Le régime politique de la Cinquième République*, Paris, La Découverte, 4^e éd., 2008, ou sur le format de l'essai, du même auteur, *Misère de la Cinquième République*, Paris, Seuil, 2^e éd., 2007.

2. Le Groupe de travail sur l'étude des parlements fut ensuite animé par Didier Mauss et poursuivit ses travaux jusqu'en 1997. Voir le site des archives virtuelles de l'AFSP à l'adresse suivante : <<http://www.archives-afsp.org/>>.

3. Voir à ce sujet, Olivier Costa, Éric Kerrouche, *Qui sont les députés français ? Enquête sur une élite inconnue*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

4. Olivier Costa, Olivier Rozenberg, « Parlementarismes », dans Céline Belot, Paul Magnette, Sabine Saurugger (dir.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris, Economica, 2008, p. 249-283.

On observera pour finir que le renouveau français des études parlementaires s'inscrit dans un certain isolement vis-à-vis des *legislative studies* américaines ou européennes – domaines pourtant profondément renouvelés à partir des années 1980 aux États-Unis et 1990 en Europe par le succès du néo-institutionnalisme, dans sa version rationaliste principalement. Parce que certains de leurs axiomes ont pu heurter et parce que leurs méthodes – quantification, statistiques, modélisation et/ou comparaison – sont peu familières, ces approches ont soulevé de fortes réticences auprès des universitaires français¹. Sans en appeler à une simple importation conceptuelle, cette situation nous semble hautement regrettable. Parmi d'autres, l'ouvrage de John Huber, *Rationalizing Parliament*², indique que ces types d'approche peuvent aider à mieux comprendre les évolutions des parlements mais aussi des systèmes politiques contemporains (manque de cohésion des groupes parlementaires, affirmation des commissions, comblement du déficit d'information par l'expertise parlementaire...). Ici esquissée, l'ouverture réflexive de la recherche française aux acquis étrangers constitue ainsi la prochaine étape d'un véritable retour au parlement³.

1. Les indices d'un certain désenclavement se multiplient cependant dernièrement. Voir la série d'articles de *French Politics* consacrée au cumul des mandats (4 (3), 2006) ; le numéro dirigé par Emiliano Grossman, Nicolas Sauger, « France's Political Institutions at 50 », *West European Politics*, 32 (2), 2009 ; Sylvain Brouard, Andrew Appleton, Amy G. Mazur (eds), *The French Fifth Republic at Fifty : Beyond Stereotypes*, New York, Palgrave Macmillan, 2009. L'ouverture à des littératures et des terrains étrangers peut aussi emprunter d'autres pistes épistémologiques, voir par exemple le numéro « Les parlements dans les régimes autoritaires arabes », *Revue internationale de politique comparée*, 15 (2), 2008.

2. John Huber, *Rationalizing Parliament, Legislative Institutions and Party Politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

3. Nous remercions Jean-Luc Parodi et Yves Déloye pour leur soutien à la réalisation du numéro, ainsi que Sophie Duchesne, Florence Haegel, Pierre Lascoumes et Julien Navarro pour leur relecture de cette introduction.